

COLRUYT GROUP
Société anonyme
Edingensesteenweg 196
Halle 1500
TVA: BE 0400.378.485
(Ci-après la « Société »)

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31/03/2026, ÉTABLI LE 12/06/2026

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de l'exercice 2025/26 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31 mars 2026.

1. Développement de l'entreprise, résultats et position de la Société

1.1 Commentaire sur les comptes annuels

1.1.1 Commentaire sur les principaux postes du compte de résultats

1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 930.096.286,33 EUR.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 63.697.382,20 EUR par rapport à celui de l'exercice précédent.

1.2. Bénéfice avant impôts

Le bénéfice avant impôts est de 115.228.126,83 EUR.

Le bénéfice avant impôts a diminué de 2.030.962.449,66 EUR par rapport à celui de l'exercice précédent, principalement en raison d'une baisse des produits financiers. Au cours de l'exercice précédent clôturé le 31 mars 2025, des plus-values sur les actions ont été réalisées, notamment à la suite de l'apport des actions de la SA Colruyt Food Retail à la SA Ahara.

1.3. Résultat après impôts

Le bénéfice après impôts de l'exercice s'élève à 103.760.816,32 EUR

1.4. Bénéfice à reporter

À la clôture de l'exercice, le bénéfice à reporter s'élève à 5.841.512.677,03 EUR, compte tenu de l'affectation proposée du résultat telle qu'indiquée ci-après.

1.5. Affaires relatives au personnel

L'évolution de l'effectif a été traitée dans le bilan social.

1.2 Affectation du résultat

Bénéfice de l'exercice à affecter:	103.760.816,32	EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent:	5.966.006.316,56	EUR
Bénéfice à affecter:	6.069.767.132,88	EUR

<u>Nous vous proposons d'affecter ce solde bénéficiaire comme suit:</u>		
Dotation à la réserve légale:	284.841,48	EUR
Distribution de dividendes:	163.200.171,71	EUR
Participation aux bénéfices:	2.732.165,71	EUR
Transfert aux réserves:	62.037.276,95	EUR
Report à l'exercice suivant:	5.841.512.677,03	EUR
Total:	6.069.767.132,88	EUR

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2026 d'approuver un dividende brut total de 1,38 EUR par action. Il comprend le dividende brut ordinaire pour l'exercice 2025/26 à verser à partir du 6 octobre 2026.

Contre remise du coupon n° 17 de l'action Colruyt, les actionnaires percevront un dividende net de 0,966 EUR sur le dividende brut ordinaire de 1,38 EUR, déduction faite du précompte mobilier de 30 %.

Pour les actionnaires étrangers, le montant du dividende net peut diverger, en fonction des traités de double imposition conclus entre la Belgique et les différents pays. Les attestations nécessaires doivent être en notre possession le 16 octobre 2026 au plus tard.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de rendre le dividende payable à partir du 6 octobre 2026, sur présentation du coupon n° 17 aux organismes financiers.

1.3 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société fait partie de Colruyt Group.

Pour une description complète des risques auxquels Colruyt Group est exposé, de la manière dont Colruyt Group traite les risques et pour une description des engagements conditionnels, nous nous référons au rapport annuel 2025/26 publié par Colruyt Group. (www.colruytgroup.com).

A. Conséquences financières de l'environnement macro-économique

L'environnement macro-économique reste une source d'incertitude pour Colruyt Group, et a des conséquences directes et indirectes sur les états financiers:

- L'inflation est un paramètre important pour tout distributeur et a un impact majeur sur l'évolution de la marge brute en raison de l'interaction entre l'inflation des prix de vente et l'inflation des prix d'achat. Comme Colruyt Group opère presque exclusivement en Belgique, l'importance de l'inflation est encore renforcée par le mécanisme d'indexation automatique en Belgique, qui lie automatiquement l'évolution des frais de personnel à l'inflation. Colruyt Group examine périodiquement s'il est opportun de couvrir le risque d'inflation au moyen d'un instrument financier dérivé. Cette question est abordée plus en détail dans la note 27.2.C Risque d'indexation salariale. L'indexation salariale attendue a aussi une incidence sur les provisions pour pension et les flux de trésorerie futurs. Colruyt Group suit cette évolution de près et adapte les provisions si nécessaire;
- Les taux d'intérêt influencent les taux d'actualisation pour les tests de dépréciation et les passifs non courants relatifs aux avantages du personnel. Les taux d'actualisation sont calculés et adaptés périodiquement en fonction des modifications des taux d'intérêt.

Une description Détaillée de la manière dont nous gérons ces risques figure à la partie 3. Gestion des risques et contrôle interne du chapitre Corporate governance.

B. Risques et incertitudes géopolitiques

Le Groupe est confronté à des incertitudes géopolitiques, notamment des conflits internationaux et des changements de flux commerciaux, susceptibles d'entraîner des fluctuations de prix, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et une pression accrue sur les opérations logistiques. Cela peut avoir un impact sur les marges et les performances opérationnelles.

Le Groupe continue de miser sur le renforcement de la résilience de ses activités, entre autres par le biais d'investissements dans les énergies renouvelables, la diversification de la chaîne d'approvisionnement et une gestion solide de la continuité des activités, afin de garantir la continuité de ses activités et la disponibilité des produits. Ces risques sont étroitement liés aux risques relatifs à la chaîne d'approvisionnement et à la continuité des activités, comme décrit plus en détail dans le chapitre Corporate governance.

C. Risques climatiques et durabilité

Colruyt Group tient compte des risques liés au climat, comme les conditions météorologiques extrêmes et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, qui peuvent avoir un impact sur la disponibilité des produits et les coûts opérationnels. Pour gérer ces risques, le groupe réalise des analyses des risques ciblées portant sur des catégories de produits critiques et des mesures d'atténuation sont mises en place, notamment des stratégies d'approvisionnement adaptées et l'intégration de critères climatiques dans la prise de décisions.

Les ambitions en matière de durabilité et les plans d'action y afférents font l'objet d'un suivi et de rapports réguliers, en tenant compte de la durée de vie et de l'adaptabilité des investissements. Pour plus d'informations à ce sujet, nous renvoyons au chapitre Corporate governance et à l'État de durabilité.

D. Autres risques

Colruyt Group est également exposé à une série d'autres risques, tels que les risques liés au respect de la vie privée et à la protection des données. Bien qu'à la date de clôture, ces risques n'aient pas d'incidence significative sur l'évaluation des actifs et des passifs, ils peuvent influencer à l'avenir sur la position financière et les performances opérationnelles de Colruyt Group.

Pour une description détaillée de ces risques et de notre approche, nous renvoyons à la partie 3. Gestion des risques et contrôle interne du chapitre Corporate governance.

2. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Les événements importants suivants sont survenus après la clôture de l'exercice

À compter du 1er avril 2026, la Société a repris, dans le cadre d'une simplification de la structure du groupe, les activités de la SA Codevco XVIII et de la SA SmartWithFood par le biais de fusions silencieuses (dissolution, sans liquidation des entités susmentionnées).

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société

Nous n'avons connaissance d'aucune circonstance susceptible d'influencer notablement le développement de la Société.

4. Travaux en matière de recherche et de développement

Les travaux de recherche et de développement se concentrent principalement sur le développement de logiciels propres et d'applications et de techniques en matière d'énergies renouvelables.

5. Succursales

La Société possède une succursale au Luxembourg.

6. Conflits d'intérêts / transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris la décision suivante, en application des articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés et des associations:

- le 31 mars 2026, la Société a décidé de céder sa participation de 30 % dans VR@Sea, qu'elle détient à la suite d'un apport en nature réalisé par la SA Virya Energy, à une nouvelle société dont la SA Korys Investments sera actionnaire.
Cette cession s'inscrit dans la stratégie de la SA Virya Energy visant à se concentrer davantage sur les infrastructures et à réduire son exposition aux services.
Dans le cadre de cette transaction, une convention de cession d'actions sera conclue, en vertu de laquelle la Société vendra les actions de VR@Sea à l'Acheteur; la signature de cette convention est prévue au cours du deuxième trimestre 2026.

Cette transaction relève du champ d'application de la procédure prévue à l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations.

Un comité composé des 3 administrateurs indépendants de la Société a émis un avis favorable sur l'opération étant donné qu'elle n'est pas de nature manifestement abusive et qu'il est improbable qu'elle entraîne des préjudices pour la Société qui ne sont pas compensés par les avantages liés à l'opération pour la Société.

Le Conseil d'administration a décidé de se rallier à l'avis du comité et d'approuver l'opération. Pour l'intégralité du procès-verbal du Conseil d'administration du 31 mars 2026, nous renvoyons au rapport annuel consolidé de Colruyt Group pour l'exercice 2025/26 au point 2.3.1. « Transactions faisant l'objet de l'application de la réglementation en matière de conflits d'intérêts » au chapitre « Corporate Governance ».

7. Procédure de sonnette d'alarme

Le Conseil d'administration constate que la procédure de sonnette d'alarme de l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations n'est pas d'application et ne l'a pas été au cours de l'exercice écoulé.

8. Utilisation d'instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société se composent des prêts bancaires et intragroupes, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et intragroupes à court terme, des fonds de marché monétaire, un emprunt obligataire émis, des swaps liés à l'inflation salariale et des contrats à terme (forwards) sur USD. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de la Société et des sociétés qui y sont liées, ainsi que de gérer et de couvrir les risques financiers. Par ailleurs, la Société dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes, afférents directement à ses activités.

La politique de trésorerie a pour but d'assurer un accès permanent à des liquidités suffisantes ainsi que de suivre et de limiter les éventuels risques de taux d'intérêt, d'inflation et de change, conformément aux objectifs et aux directives définis par le Conseil d'administration.

9. Augmentation de capital

Le 18 décembre 2025, le Conseil d'administration, en exécution de la procuration donnée par l'Assemblée générale, a décidé une augmentation de capital de 2.848.414,80 EUR, pour le porter de 384.689.455,45 EUR à 387.537.870,25 EUR. 93.544 nouvelles actions ont été émises à la suite de cette augmentation de capital, réservée aux membres du personnel. L'augmentation de capital a eu lieu moyennant la suppression du droit de préférence des actionnaires dans l'intérêt de la Société, en faveur des membres du personnel.

10. Participation aux bénéfices des travailleurs

Le Conseil d'administration constate que la Société, la société mère de Colruyt Group, peut attribuer en septembre 2026 une participation aux bénéfices aux membres du personnel des sociétés belges de Colruyt Group, dans le cadre de la loi du 22 mai 2001 relative à la participation des travailleurs au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les travailleurs ainsi que de la C.C.T. du 30 juin 2025 conclue au niveau du groupe. Le cas échéant, cette participation aux bénéfices sera versée en espèces.

En outre, il peut être attribué un bonus en espèces, et ce, dans le cadre de la C.C.T. nationale 90, modifiée par les C.C.T. 90bis du 21 décembre 2010, 90/3 du 27 novembre 2018 et 90/4 du 22 février 2022 concernant les avantages non-récurrents liés aux résultats.

11. Missions particulières du commissaire

Au cours de l'exercice, des missions particulières ont été confiées au commissaire – en plus de son mandat dont les rémunérations ont été expliquées au C-Cap 6.16 des comptes annuels consolidés de la Banque nationale de Belgique.

12. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées lors de la clôture des comptes annuels au 31 mars 2026 ne diffèrent pas de celles appliquées lors de l'exercice précédent.

13. Gouvernance d'entreprise

La Société applique le Code 2020 en matière de gouvernance d'entreprise. On se référera à ce sujet aux titres « Gouvernance d'entreprise/administration durable » et « Comité d'audit » dans la partie « Corporate Governance » du rapport annuel consolidé 2025/26 de Colruyt Group tel que publié (www.colruytgroup.com), pour la déclaration relative à l'application du Code 2020 (y compris les dérogations éventuelles à ce code et les raisons fondées de ces dérogations). Cette déclaration comprend également la composition et le fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités.

14. Déclaration relative à la politique de diversité et aux questions sociales et environnementales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

Pour la déclaration relative aux questions sociales et environnementales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption, nous renvoyons au rapport de durabilité qui constitue une annexe numérique au rapport annuel consolidé 2025/26 de Colruyt Group tel que publié (www.colruytgroup.com).

Pour la déclaration relative à la diversité, nous renvoyons à la partie « Corporate Governance » du rapport annuel consolidé 2025/26 de Colruyt Group tel que publié (www.colruytgroup.com).

15. Rapport de rémunération

Pour le rapport de rémunération 2025/26, nous renvoyons à la partie « Corporate Governance » du rapport annuel consolidé 2025/26 de Colruyt Group tel que publié (www.colruytgroup.com).

16. Systèmes internes de contrôle et de gestion des risques

La description des principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques de la Société est discutée dans la partie « Corporate Governance » du rapport annuel consolidé 2025/26 de Colruyt Group tel que publié (www.colruytgroup.com).

17. Acquisition d'actions propres

Dans le cadre du mandat délivré par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2024, Colruyt Group a racheté un total de 1.699.154 actions propres entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026, pour un montant de 60.679.142,00 EUR.

Le but de ce rachat était de réduire l'excédent de trésorerie de la Société ainsi que son capital en détruisant totalement ou partiellement les actions acquises par le biais du rachat. Les rachats s'effectuent conformément aux lois et réglementations en vigueur. Le rachat a été exécuté par un intermédiaire indépendant en vertu d'un mandat discrétionnaire, ce qui permet de procéder aux rachats à la fois pendant les périodes ouvertes et fermées.

À la date du 18 décembre 2025, 4.000.000 d'actions propres ont été détruites.

À la fin de l'exercice, la Société détient 1.104.652 actions propres en portefeuille. Ces actions ont une valeur nominale de 38.294.841,65 EUR et représentent 0,92 % du nombre total d'actions du capital souscrit.

18. Renouvellement du mandat des administrateurs et/ou du commissaire

Lors de l'Assemblée générale du 30 septembre 2026, les mandats d'administrateur suivants arriveront à échéance:

- Kriya One BV, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.107.520, dont le siège social est établi à Lossestraat 9, 1670 Pepingen, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt;
- Korys Business Services III NV, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0422.041.357, dont le siège social est établi à Villalaan 96, 1500 Halle, ayant pour représentant permanent Monsieur Wim Colruyt; et
- Korys Management NV, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0885.971.571, dont le siège social est établi à Villalaan 96, 1500 Halle, ayant pour représentante permanente Madame Lisa Colruyt.

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la SRL Kriya One (ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt), de la SA Korys Business Services III (ayant pour représentant permanent Monsieur Wim Colruyt) et de la SA Korys Management (ayant pour représentante permanente Madame Lisa Colruyt), pour une période de quatre ans qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030.

* *

*

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons d'approuver les comptes annuels soumis et de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31/03/2026.

Ce document peut être signé individuellement par chaque administrateur. Le cas échéant, les originaux signés par les différents administrateurs constituent ensemble un seul et même document qui sera conservé dans les registres de la Société.

(la page à signer suit)

Signed by:

Senne Hermans

6FE10845EED24BD...

Nom: Korys Business Services I SA

Ayant pour représentant permanent

Senne Hermans

Titre: administrateur

Date: 12/06/2026

Ondertekend door:

Jef Colruyt

8F5C25E35905414...

Nom: Kriya One SRL

Ayant pour représentant permanent Jef

Colruyt

Titre: administrateur

Date: 12/06/2026